



LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MOSELLE À VOTRE SERVICE

Accueil du public

à Metz, 64 avenue André Malraux
du lundi au jeudi :
de 8h à 12h et de 13h15 à 17h
Le vendredi : de 8h à 12h
et de 13h15 à 16h15

Dans les bureaux décentralisés, sur RDV

Morhange, 2 rue du Pratel
Bureaux au 3^e étage - Tél. 03 87 66 12 30
Sarreboujg, 33 rue du Général De Gaulle
Tél. 03 87 66 04 41 (sauf mercredi après-midi)

Economie, installation, diversification :

N. Ors : 03 87 66 04 41
(sauf mercredi après-midi)

Sociétés :

C. Vendramelli : 03 87 66 12 38

Point Accueil Installation :

L. Soucat : 03 87 66 12 93

Agriculture biologique :

N. Ors : 03 87 66 04 41

Centre de Formalités des Entreprises :

Juridique, aménagement :

P. Teufel : 03 87 66 12 57

Elevage bovins lait et viande, ovins :

03 87 66 12 46

Identification bovins, ovins, caprins :

A. Broquard : 03 87 66 12 46

Agronomie :

J. Beccherlé : 03 87 66 12 42

Environnement :

C. Mangel : 03 87 66 12 44

Mission de valorisation des boues/drainage :

A. Schrotzenberger : 03 87 66 01 43

Bâtiments : M.J. Zimmermann :

03 87 66 12 30

Organisme indépendant des boues :

L. Zidar : 03 87 66 03 87

Service régional Form'agir :

Formation : Tél. 03 83 93 34 93
formation@grandest.chambagri.fr
Apprentissage : Tél. 0 800 67 00 68
apprentissage@grandest.chambagri.fr

Suivre les actualités de la Chambre d'agriculture :

www.moselle.chambre-agriculture.fr
et sur Facebook

La contention, ça «aide»...

Dans les exploitations agricoles, un accident sur trois est causé par les animaux, pouvant aller de la simple contusion, à l'accident mortel.

Que ce soit en bâtiment ou en pâture, les soins à apporter aux animaux doivent être pratiqués dans des conditions optimales de sécurité. Par ailleurs, ces interventions doivent se faire le plus efficacement possible pour gagner en productivité.

La sécurité des interventions de personnes extérieures à l'exploitation (vétérinaire, inséminateur, ...) constitue une responsabilité à part entière pour les éleveurs. Les installations de contention sur les exploitations permettent de répondre à ce triple objectif.

L'accidentologie

Selon la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole de la Moselle (CAAAM), 233 accidents du travail ont été déclarés sur la seule année 2018 (hors maladies professionnelles) chez les non-salariés agricoles, dont 190 (soit environ 80 %) pour le seul secteur polyculture - élevage, sans faire la distinction entre élevages laitiers et allaitants.

Parmi ces 190 dossiers :
• 96 dossiers ont généré un arrêt de travail avec un total de 4.151 journées indemnisées
• 53 dossiers ont impliqué un animal (quasi exclusivement bovin), sachant que 32 d'entre eux ont entraîné un arrêt de travail et 1.288 indemnités journalières versées.

Ces statistiques ne comptabilisent pas les salariés des exploitations et des groupements d'employeurs, ni les intervenants extérieurs (inséminateurs, vétérinaires, chauffeurs collecteurs, techniciens, etc.), ni les membres de la famille.

Les aides financières

Dans le cadre de la prévention des risques, la CAAAM accorde à tout projet, correctement réfléchi et réalisé, une aide financière pour la mise en place de contention fixe (maximum plafonné à 2.000 € hors cornadis). Les cages et couloirs mobiles peuvent égale-

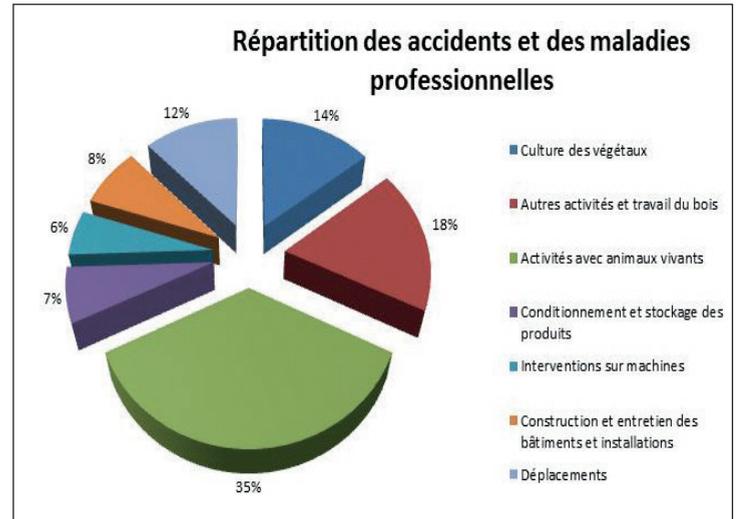
ment faire l'objet d'une aide avec un plafond maximum de 1.500 €. Le projet doit être soumis, avant sa réalisation, au conseiller en prévention de la CAAAM qui, en lien avec un technicien de la Chambre d'agriculture, pourra recommander des aménagements pour garantir la sécurité de l'éleveur.

Depuis quelques mois, et pour une durée de 3 ans (jusqu'en 2021), le Conseil Régional du Grand Est participe aux investissements d'adaptation à l'élevage, par divers projets finançables, sur trois domaines :

- les capacités additionnelles de stockage de fourrage
- l'amélioration du bien-être des animaux (filets brise-vent, brumisateurs, ventilation, isolation)
- la sécurisation sanitaire de l'élevage

Sur ce dernier point, sont pris en compte tous les matériels nécessaires à la contention des animaux (barrières, cornadis, cages de contention / pesée, portes de tri ou encore quais d'embarquement).

Comme toute subvention, il y a des conditions. Ainsi il faut



avoir envoyé une lettre d'intention de «modernisation de l'exploitation» qui décrit les investissements envisagés, ainsi qu'un montant prévisionnel.

Si vous êtes éligible, vous pourrez alors bénéficier d'une subvention de 25 % sur votre projet (avec une majoration + 10 % pour les jeunes agriculteurs, et une supplémentaire pour les zones de montagnes).

Il est important de préciser que les aides des deux organismes se cumulent (voir tableau ci-dessous) :

Comment réaliser un projet optimisé ?

La Chambre d'agriculture se propose de vous accompagner dans votre réalisation en tenant compte de vos besoins réels, de l'emplacement et autres impératifs, et vous proposera des plans, idées permettant une conception réfléchie de votre projet aussi bien en bâtiment que dans les pâtures.

Pour plus d'informations rendez-vous sur le site de la Chambre d'agriculture :
www.moselle.chambre-agricul-

Eleveur	Investissement	Aide CAAAM	Aide Région		Aides totales		Coût Résiduel	
			JA		JA		JA	
A	cage (5000€)	1500	1250	+500	2750	+500	2250	1750
B	Installation Contention fixe (10000€)	2000	2500	+1000	4500	+1000	5500	4500

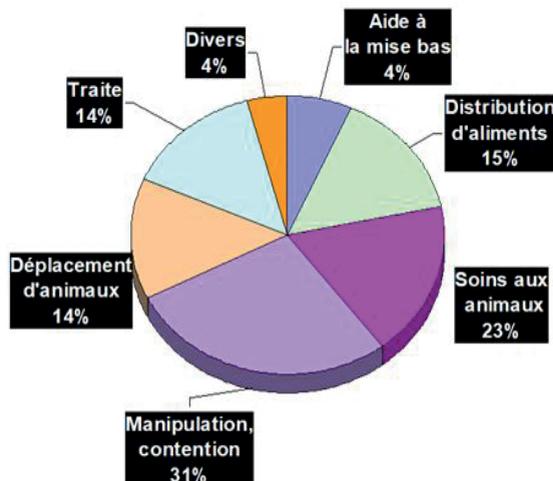
dra un investissement compris entre 5.000 et 15.000 €, avec des élevages d'au moins 25 UGB, dans des exploitations reconnues en activité principale. Il faudra, au préalable,

Dans le cas d'un investissement cage + installation fixe (A+B), les aides se cumulent soit un reste à charge pour l'éleveur de 7.750 euros (6.250 euros pour les JA).

ture.fr/productions-agricoles/productions-animales/contention.

Loïc MERSON, technicien spécialisé Chambre d'agriculture et **David RIVAT, CAAAM**

Répartition des arrêts de travail en fonction des activités élevage



Exemple de réalisation possible.

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service élevage
Tél. 03 87 66 12 46 et sur Facebook : Bovins Croissance Moselle
loic.merson@moselle.chambagri.fr